



REGLEMENT FLECHE QUERCYNOISE 2022 EN DIRECTION DE CAJARC (46)

Organisé sous l'égide du Comité régional d'Occitanie de Cyclotourisme.

Les Flèches Nationales sont organisées chaque printemps, dans diverses régions, en France et à l'étranger. Des équipes de cyclistes, parties de lieux différents, convergent toutes vers une destination commune. Elles roulent durant 24 heures pour couvrir la plus grande distance possible (360 km au minimum). Après l'épreuve, les participants se réunissent et passent un bon moment ensemble.

La mère de ces organisations est la Flèche Vélocio, créée en 1947, à l'occasion de laquelle les équipes se dirigent vers le rassemblement pascal en Provence. Pour répondre à une demande croissante de la part de randonneurs français et internationaux souhaitant se rassembler ailleurs qu'en Provence, l'ACP promeut et homologue des épreuves par équipe organisées selon le règlement de la Flèche Vélocio : les Flèches Nationales (en France et à l'étranger).

Toutes les Flèches homologuées par l'ACP doivent être organisées selon le règlement de la Flèche Vélocio. La date traditionnelle est le week-end de Pâques, mais pour les régions enneigées à cette époque, la Flèche peut être organisée jusqu'à la fin du mois de mai.

En France, les Flèches Nationales ont pour destination le rassemblement de Pâques en Quercy.

C'est une **épreuve d'équipe** qui doit obligatoirement répondre aux critères suivants :

- Chaque équipe est constituée au minimum de trois machines et au maximum de cinq machines (un tandem ou une triplète comptent pour une machine).
- Les équipes roulent continuellement pendant 24 heures (aucun arrêt ne peut dépasser deux heures). Tous les équipiers effectuent l'ensemble du parcours (ils ne se relaient pas).
- Chaque équipe est libre de choisir son propre parcours, sous réserve qu'un minimum de 360 km soient effectués durant les 24 heures.

Les départs se feront obligatoirement du point de départ proposé lors de l'inscription et seront possibles du vendredi matin 06h00 au samedi matin 10h00.

Lors de l'inscription, le capitaine doit indiquer un point d'arrivée probable, **mais celui-ci n'est pas contraignant**. Le but de la Flèche Vélocio n'est pas de rejoindre un lieu déterminé, mais de rouler durant 24 heures en direction de la Concentration Pascale.

Pour que l'équipe soit homologuée, l'essentiel est que le kilométrage réalisé soit dans l'intervalle de plus ou moins 20% du kilométrage déclaré lors de l'inscription (avec un minimum absolu de 360km), **quel que soit le lieu d'arrivée effectif de l'équipe**.

Les cartes de route devront être pointées au départ, indiquant le lieu et l'heure, puis dans chaque contrôle. Le pointage se fait par l'apposition d'un cachet humide comportant le nom de la localité de ce contrôle (commerçant, station-service...). Dans le cas d'un contrôle de nuit (entre 20h00 et 08h00), l'équipe enverra une carte postale à l'organisateur, en y indiquant le lieu et l'heure de passage. Tous les équipiers encore présents doivent signer la carte postale. Seront également acceptés comme preuve de passage un relevé de retrait de carte bancaire ou une photo du groupe des participants avec un décor (panneau routier par exemple) justifiant du lieu.

Un pointage est obligatoire sur la carte de route à la 22ème heure et à la 24ème heure, indiquant le lieu précis et le kilométrage effectué. Une distance d'au moins 25 km doit séparer ces deux contrôles. Si le lieu initialement prévu pour l'arrivée n'est pas atteint ou est dépassé, c'est celui du pointage de la 24ème heure qui sera retenu.

Inscriptions

Dès le mois de Janvier et au moins 6 semaines avant Pâques, le capitaine de l'équipe doit envoyer par courriel, au responsable de l'organisation un projet détaillé d'itinéraire et d'horaire.

Pour faciliter la tâche de l'organisateur, l'itinéraire avec les kilométrages partiels et totaux doit être soigneusement détaillés et écrits lisiblement. Des lieux de contrôle doivent être suggérés, avec des horaires probables de passage. Le lieu, le jour et l'heure du départ doivent être mentionnés avec précision.

LA FLECHE QUERCYNOISE EST RESERVEE AUX LICENCIES FFCT

Droit d'inscription / 8 € PAR PARTICIPANT. (chèque à l'ordre du COREG Occitanie).

Bulletin d'inscription et règlement à adresser à :

Bernard Aussillou 13 chemin de La Rochelle 81310 Lisle sur Tarn. Mail bmjo.aussillou@gmail.com

Chaque membre d'une équipe homologuée recevra, de la part de l'Audax Club Parisien, un diplôme nominatif avec le kilométrage effectué. Ces diplômes seront envoyés à l'organisateur ou au représentant de l'ACP après la remise annuelle des récompenses de l'ACP (début janvier). L'organisateur peut ajouter une médaille et diverses autres récompenses sportives à sa convenance.

Ci-joint bulletin d'inscription et fiche de parcours.